



Assoziation Schweizer
Psychotherapeutinnen
und Psychotherapeuten

Association
Suisse des
Psychothérapeutes

Associazione
Svizzera degli
Psicoterapeuti

Associazion
Svizra dals
Psicoterapeuts

Rapport annuel



Sommaire

Page

Ce qui nous unit intimement.....	3
Tour d'horizon de l'ASP.....	4
Admission et démission de membres	5
L'ASP, bureau d'informations	6
Rapport de la présidente	7
Personnel.....	9
Au service des membres	10
Analyse statistique des membres	11
ASP international	12
Au secrétariat	13
Au comité	14
Présidence de la conférence de la Charte.....	16
Commission pour la gestion de la qualité.....	17
Commission scientifique.....	17
Délégué en Suisse italienne.....	18
Le modèle de prescription, un thème récurrent	19
Commission d'éthique: une année de travail intense	20
Membres collectifs de l'ASP	21
Rapport financier	22
Bilan 2018	23
Compte de résultats 2018.....	24
Compte-rendu du réviseur	26
Perspective	27

Couverture

iStock-photo # 514562423 (franhermenegildo)

Éditrice

Associazione Suisse des Psychothérapeutes ASP
 Riedtlistrasse 8
 CH-8006 Zurich
 Téléphone +41 (0) 43 268 93 00
 asp@psychotherapie.ch
 www.psychotherapie.ch

Impressum

Auteurs

Gabriela Rüttimann, Marianne Roth, Peter Schulthess,
 Veronica Defièvre, Nicola Gianinazzi, Marco Noi, Peter Müller-Locher,
 Mario Schlegel, Ursula Enggist

Photos

Walter Aeschmann, iStock photo (Guillaume),
 PPR Media Relations AG, Marianne Roth

Conception et élaboration

Marianne Roth

Traductions

Alessandro Arrigoni, Claudia Menolfi

Impression

ADAG PRINT, Zurich



Ce qui nous unit intimement

La vision d'une profession qui est reconnue et dont la juste place est attestée au plan politique et social, tel est ce qui guide notre action en tant qu'association professionnelle. Ce faisant, nous assumons pleinement une responsabilité et prenons un engagement envers nos membres ainsi qu'envers les instituts de formation qui ont, à raison, de fortes attentes à notre égard. Nous déployons toute notre énergie pour que notre vision devienne réalité.

Mais à l'heure actuelle, la santé psychique est, et de loin, bien moins valorisée que l'intégrité physique. D'après une étude de l'OMS intitulée *Investing in Mental Health*, elle est même ignorée ou délaissée dans la plupart des régions du monde. Et ne croyez surtout pas que ceci concerne principalement les pays dits du tiers-monde. Même dans les pays industrialisés, la souffrance psychique et par conséquent la psychothérapie est souvent purement considérée comme un facteur de coûts. L'argument massue de l'accroissement du volume des prestations, repris majoritairement en Suisse sans aucune remise en question, ignore tout simplement les répercussions sociales qu'entraîne le fait de ne pas tenir compte des troubles psychiques. Cette approche n'intègre pas du tout l'absentéisme fréquent, les départs précoces à la retraite, ni l'impact sur l'environnement social. Il est urgent d'adopter des mesures fortes afin de remédier à cette situation.

Le système de santé actuel classe la psychothérapie parmi les professions de soins, du moins pour les psychothérapeutes qui travaillent en délégation. Seuls les patients pouvant se permettre de disposer d'une assurance complémentaire peuvent envisager des traitements auprès de psychothérapeutes indépendants. La loi autorisant donc ces derniers à travailler sous leur propre responsabilité. La psychothérapie par délégation ne devait faire office que de solution transitoire, jusqu'à ce que la formation postgrade en psychothérapie soit réglementée, ce qui est désormais le cas avec la loi sur les professions de la psychologie.

Les diverses actions qui sont rappelées au fil de ce rapport annuel constituent une déclaration de guerre à l'ignorance qui règne en la matière dans la sphère politique. Cela fait aussi du bien de voir que les choses bougent un peu au plan international. Ensemble, nous parvenons à faire entendre notre volonté d'assumer notre responsabilité et de répondre aux attentes qui y sont liées, de façon visible et audible, et de faire enfin avancer ce dossier depuis longtemps problématique.

Gabriela Rüttimann
Présidente

Tour d'horizon de l'ASP

L'assemblée des membres

La plus haute instance de l'ASP est l'assemblée des membres qui se tient une fois par an et qui rassemble ses 809 membres individuels et 24 membres collectifs.

Le comité

Présidente: Gabriela Rüttimann

Vice-présidente: Veronica Defièvre

Membre du comité: Peter Schulthess

Membre du comité/délégué pour la Suisse italienne: Nicola Gianinazzi

Membre du comité/déléguée pour la Suisse romande: Sandra Ferrolato

Le secrétariat

Marianne Roth, directrice

Ursula Enggist, secrétaire

Claudia Menolfi, secrétaire

Commission d'éthique

Marco Noi, président

Patricia Laedermann

Marie Anne Nauer

Maurizio Rossi

Médiateur

Emilio Schläpfer

Conférence de la Charte

Veronica Defièvre, présidente

Gabriela Rüttimann

Peter Müller-Locher (jusqu'à fin 2018)

Mario Schlegel

Commission pour la gestion de la qualité

Peter Müller-Locher, responsable (jusqu'à fin 2018)

Heinz Meier

Anna-Leta Schucany

Judith Biberstein

Commission scientifique

Mario Schlegel, responsable

Rosmarie Barwinski

Katrin Hartmann

Agnes von Wyl

Office des admissions

Karin Schellenberg

Rédaction à jour

Peter Schulthess, responsable

Veronica Defièvre

Marianne Roth

Rédaction de Science Psychothérapeutique

Peter Schulthess, responsable

Rosmarie Barwinski

Nicola Gianinazzi

Mario Schlegel

Margit Koemeda

Réviseur

Bruno Forster, Agence fiduciaire & fiscale

Admissions et démissions des membres

En 2018, l'ASP a enregistré 88 nouveaux membres. Nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous. Comme nous le proposons à tous nos membres, nous leur fournissons volontiers prestations de service et assistance. Aux 39 membres individuels et 2 membres collectifs sortants, nous souhaitons bonne continuation et les remercions chaleureusement pour la fidélité témoignée à notre association.

Admissions de nouveaux membres

Arthers Stephen, Babejová Eleonóra, Barz Ana-Maria, Benedikt Gerda, Berger Urs, Bianchi Maria Giovanna, Biber Gioia, Boadella Till, Bodmer Marina, Boëthius-de Béthune, Bolz Henrik, Bommeli Cordelia, Braun Markus, Buttkus Katrin, Cudré-Mauroux Annick, De Szy Julie, Defago Laurence, Diesch Matthias Karl, Dillier Monika, Droescher-Seidl Daniela, Duveen Anne, Edye Isabelle, Eichenberger Regina, Estabrook Stienstra Margaret Bush, Fahrner Birgit, Faineteau Henry Leopold, Formica-Tittarelli Beatrice, Giannini Valerio, Gurny Madeleine, Hartmann Katrin, Heusser Marc, Horn Anita Sophia, Howald Balz Anne, Iberg Markus, Jehle Martina, Kamer Evelyne, Kellenberger Manuela, Keller Trojka Christian, Kim Jeeyoun, Kiriakidis Andreas, Krien Beate, Lecuit Garcia Perez Ariane, Loehlé Christian, Lucchini Francesco, Luginbühl Peter, Mächler Williams Christina, Matos Frei Ludimila, McQuillen Donald, Möri Adrian, Múrias Aires Martins, Boadella Inês, Neu Frédéric, Nussbaumer Regula, Pavlovic-Kuhn Serena, Pereira de Matos Bruna Soraia, Perilli Sava, Quadri-Luraschi Raffaella, Ratti Annaïse, Rechsteiner Romy, Redel Arja, Reimers Gabriela, Rizzo Matteo, Rudolf David, Rusterholz Mirja, Sacroug Mireille, Schächli Katharina, Schenkel Maya, Schmassmann Bea, Schneider Härtel Eva, Siegenthaler Larissa, Simonetta Catherine, Sinsel Daniela, Sorescu Andrei, Sotirova-Kohli Milena, Soum-Feldmann Regina, Stäheli-Hänsler Christina, Stahl Monica, Sturzenegger Martina, Täuber Lars, Theurer Bettina, Vitale Valentina, Von Bechtolsheim Petra, Von Burg Fleury Céline, Wach-Bossard Katarzyna, Wachs Brinda, Wacker Sabrina Claudia, Waelchli-Ferrario Liliana, Wohlhauser Dominique, Zeller Rolf.

Démisssions de membres

Aeberli Hans Ruedi, Bachmann Silvia, Baker Antoinette, Bendel-Zraggen Joseph, Bickel Barbara, Cavadini Silvia, Ebnöter Brigitta, Eidenbenz Thomas, Eisenhut Brunner Elisabet, Gention Keller Ursula, Grieder Erhard, Haesler Walter, Holderegger Peter, Hug Brigitta, Hunkeler Friedrich, Khandalkar Rivka, Müller Katharina, Narbel Blaise, Nydegger Doris, Okafor Chika Nathaniel, Perriard-Maire Hedwig, Popper Miriam M., Rüegg Maja, Schmidt Fourmont Doris, Schneider Rolf, Sonvico Loris, Steinemann Marianne, Von Tessin Peter, Wanzenried Brigitte, Wicki-Distelkamp Christine, Wille Elisabeth, Wittschier Sturmuis, Zenklusen Monika.

Démisssions de membres en formation

Fiedler Knut, Buhic-Bergner Aida

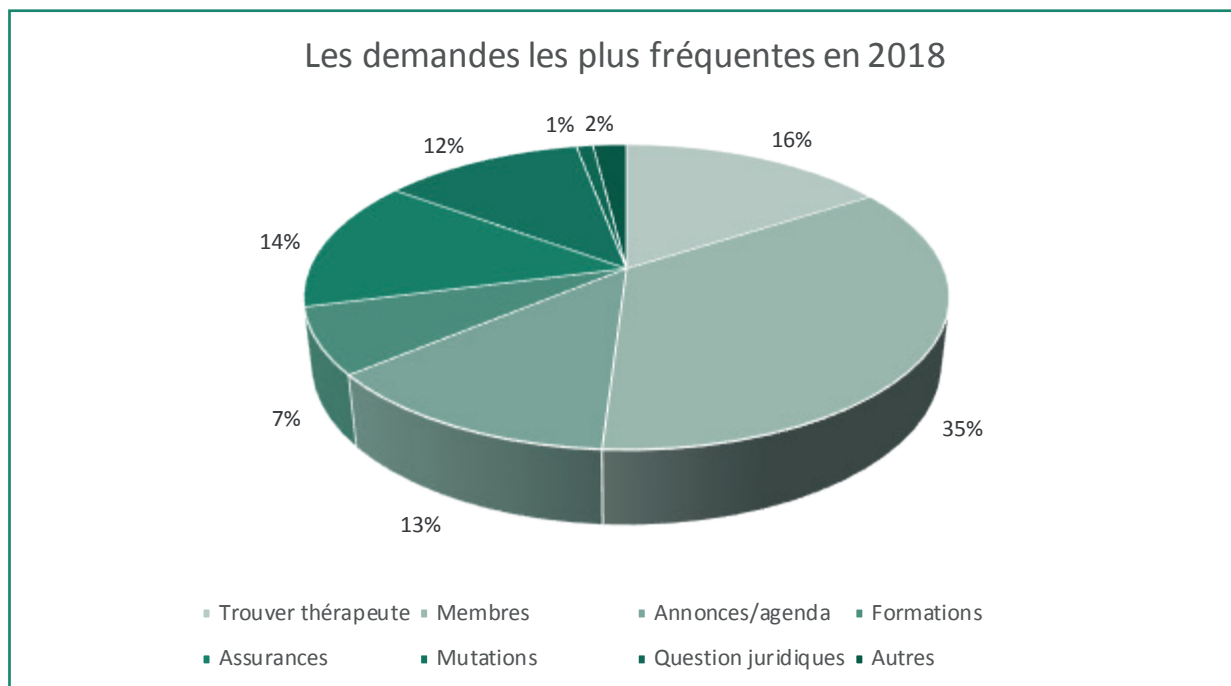
Démisssions de membres collectifs

PDH, IGW

Membres décédés

Escher Andersen Beatrice, Loertscher Françoise, Rey Karl Guido, Seiler Gustav Dietrich,

L'ASP, bureau d'informations



Contrairement à l'année précédente, les demandes relatives aux admissions ont lors de cet exercice dominé de loin les autres objets avec une part de 35 pourcents. À cette occasion, les questions portaient surtout sur une admission à l'ASP et l'octroi du titre reconnu sur le plan fédéral, que nous étions en mesure de délivrer jusqu'à fin mars 2018.

Ensuite, sont venues les demandes de médiation de psychothérapeutes (16 pourcents). L'amélioration annoncée de notre portail en ligne, laquelle permettra de trouver simplement une offre appropriée, a dû être ajournée en raison du manque de ressources. Nous serons toutefois à même de concrétiser ce projet en 2019.

C'est suivi de près par les questions sur les prestations d'assurance (14 pourcents). Nous avons fourni des renseignements sur des offres d'assurance que nous pouvons proposer à nos membres à des tarifs préférentiels ainsi que des informations sur les caisses maladie, où il était souvent question de prestations ou parfois de malentendus qu'il fallait dissiper.

Il a également été grandement fait usage de notre offre généreuse de transmettre à nos membres des annonces de cours, d'événement, etc. et/ou de les mettre en ligne sur l'agenda de notre site (13 pourcents). Il n'existe quasiment aucun moyen plus efficace et avantageux pour diffuser du matériel publicitaire.



Ursula Enggist (g.) et Claudia Menolfi du secrétariat

La rubrique formations de base et postgrade (7%) concerne les cycles de cours que nous proposons sous le nom de théorie générique de la psychothérapie. Les cours revêtent un caractère obligatoire pour les étudiants inscrits auprès d'instituts de formation postgrade qui ont rejoint le concept ASP Integral. Ils conviennent toutefois également à la formation continue destinée aux psychothérapeutes déjà formés qui peuvent les fréquenter individuellement à la carte. Chaque participant reçoit une attestation de participation par cours suivi.

Rapport de la présidente

Être présidente ne représente pas – du moins à mes yeux – une fin en soi. Sur le plan politico-professionnel, l'objectif visé est de faire progresser la profession de psychologue en Suisse. Il m'importe sur le plan politico-associatif de représenter les préoccupations des membres dans les divers organes et d'améliorer les conditions de travail de notre profession – pour le bien des personnes en souffrances psychiques.



Gabriela Rüttimann
Présidente

du conseiller fédéral Alain Berset n'était plus compréhensible. Elle manquait de transparence et était finalement irrespectueuse d'une profession qui occupe une place importante dans les soins médicaux de base prodigués à la population suisse. Une fois de plus, la promesse de prolonger les négociations et d'inclure les associations professionnelles dans les consultations n'a pas été tenue. Reste à savoir si les paroles resteront vaines ou si une voie digne et acceptable sera finalement trouvée.

Les associations ont réagi énergiquement à ces événements et ont fédéré les membres pour organiser une action en peu de temps. Un total réjouissant de 3658 lettres a été remis au conseiller fédéral Alain Berset en novembre, dans lesquelles les psychologues ont pu exprimer librement leur mécontentement. Une autre action a été initiée en parallèle, avec cette fois la population suisse.

Augmentation réjouissante du nombre de membres

Le nombre de membres de notre association a augmenté, ce dont nous nous réjouissons. Nombreux ont été ceux à vouloir s'assurer le titre fédéral et ainsi être intégrés au registre des professions de la psychologie avant le terme du délai de transition précédant l'introduction définitive de la LPsy. La responsable, chargée de vérifier les dossiers, a été poussée aux limites de ses capacités mais a réussi ce tour de force avec courage. Le secrétariat, responsable de la partie administrative, s'est lui aussi acquitté d'un travail formidable. Un grand merci à elles. Je profite par ailleurs de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres.

Stabilisation de la situation financière

Après plusieurs années de déficits dus à diverses raisons, la situation financière s'est désormais stabilisée. Les arriérés ont été comblés et les problèmes résolus. La gestion prudente des ressources disponibles et une rigoureuse discipline appliquée aux dépenses ont porté leurs fruits. Il n'y a aucun grand projet à venir et aucun imprévu qui pourrait venir stopper l'élan impulsé.

La suspension du modèle de prescription a destabilisé les associations et leurs membres

À quelques jours seulement de notre assemblée des membres en mars 2018, l'annonce soudaine de la suspension du modèle de prescription a provoqué des remous, de la frustration, mais aussi de l'incompréhension et de la révolte parmi les membres qui constituent la base. La démarche



Concept ASP Integral: joie et déception

Sur les sept instituts partenaires qui ont rejoint le concept ASP Integral en vue de leur accréditation, quatre ont reçu un avis favorable après les diverses étapes de vérification. Les trois autres étaient encore en phase de réexamen au moment de la rédaction du présent document.

Les quatre instituts ayant reçu un avis favorable doivent désormais répondre à un certain nombre d'exigences dans un délai de deux ans. L'ASP jouera à leurs côtés un rôle décisif pour les aider à se conformer à ces obligations. Une fois que les accréditations seront délivrées, il sera important de passer au crible l'ensemble de la procédure et d'en tirer des enseignements.

Congrès-PSY

Le Congrès-PSY 2018 était consacré aux Bases de traitement et de soin apportés aux personnes atteintes de maladies psychiques, à l'heure actuelle et à l'avenir. Près de 1200 participants avaient le choix d'assister à un très large choix de présentations, conférences et ateliers dont beaucoup ont été largement fréquentés. Les associations ont contribué à instaurer leur propre panel où leur représentants ont également côtoyé Daniel Habegger de Santéuisse et Stefan Spycher de l'OFSP. Les discussions ont ici aussi tourné autour du modèle de prescription et les débats se sont cristallisés une fois de plus sur la question de la neutralité des dépenses. Comme c'est si souvent le cas en politique, le sujet a été lancé comme une patate chaude par les décideurs. Santéuisse délègue la responsabilité à la Confédération tandis que l'OFSP déclare ne rien pouvoir décider tant que la FMH ne parvient pas à un consensus. Les débats font craindre un report peut-être encore long de l'introduction du modèle de prescription.



Une coopération fructueuse au sein du groupe tarifaire

La collaboration entre les trois associations au sein du groupe de travail consacré à la tarification continue de porter ses fruits et doit être poursuivie. En plus des campagnes menées, ce groupe a entamé des négociations conjointes avec l'OFSP et l'OFAS. Depuis le 1er juillet 2018, il est désormais possible de facturer une somme forfaitaire pour un rapport psychothérapeutique demandé par l'AI. Ce forfait peut s'ajouter au remboursement des frais correspondant aux investigations et mesures thérapeutiques engagées, dès lors que le texte respecte des critères pré-

cisément définis. Des efforts sont par ailleurs entrepris pour harmoniser la formation dans une certaine mesure. Nous travaillons dans le même sens concernant le modèle de délégation. En ayant conscience que le modèle de prescription n'est qu'une étape dans la bonne direction et qu'il ne résoudra pas tous les problèmes, nous sommes convaincus que le modèle de délégation rabaisse les psychothérapeutes à un statut d'auxiliaires des médecins. C'est également la position que nous défendons lors des tables rondes, à l'occasion des réunions régulières auxquelles nous participons avec diverses associations de médecins, où le débat est ouvert et parfois conflictuel.

Projection du film «Der Läufer»

La projection du film «Der Läufer», à laquelle nous avons convié nos membres et partenaires au cinéma RiffRaff, a connu une belle affluence et a constitué un temps fort culturel. Ce film s'inspire d'une histoire vraie et raconte la bascule d'un sportif de haut niveau dans la criminalité. Dans le cadre de la présentation du film, il est précisé que «Der Läufer» n'est en rien une justification des faits atroces qui se sont déroulés à Berne au début du siècle mais qu'il essaye plutôt de comprendre comment un homme charmant est capable de tels actes. L'objectif est ambitieux mais les réalisateurs espèrent réussir à travers un film différencié à mieux faire comprendre comment naît la violence et comment un jeune homme peut tomber dans la criminalité, tout en sensibilisant le public à cette thématique complexe.

Après la projection du film, son réalisateur Hannes Baumgartner, le prof. Dr. Jérôme Endrass, officier d'application des peines du canton de Zurich, ainsi que le producteur Ivan Madeo, ont discuté sur l'intention et le contenu du film puis ont répondu aux questions du public.

Sincères remerciements

La réussite et la poursuite de notre association n'est possible que grâce à un socle de fidèles qui nous soutiennent. Les retours positifs qui nous sont adressés régulièrement pour notre travail quotidien ou notre engagement sur la scène politique, où nous nous exposons pour défendre des sujets d'intérêt commun, sont très motivants. Je tiens donc à saisir l'occasion de remercier sincèrement chacun des membres pour leur loyauté que nous ne cessons de percevoir. Je souhaite aussi remercier les nombreux interlocuteurs que j'ai rencontrés au fil de l'année, les collègues et participants aux conférences avec lesquels nous relevons les défis politiques qui concernent la profession. Nos actions se nourrissent en partie des échanges et de l'inspiration que nous donnent de telles rencontres. Je remercie aussi les collègues du comité qui, avec moi, donnent de l'élan à notre association. Enfin tous mes remerciements vont aux secrétaires qui s'acquittent de leurs missions quotidiennes avec compétence et fiabilité.

Gabriela Rüttimann
Présidente de l'ASP



Personnel

Les fluctuations de personnel sont heureusement limitées. La plupart des collaborateurs et mandataires sont en place depuis des années et s'acquittent de leur mission avec enthousiasme. Le fait qu'ils aient d'autres activités par ailleurs est pour eux un enrichissement et évite à l'association de stagner dans son développement et sa capacité d'innovation.

Un nouveau membre du comité venant de Suisse romande

Après le départ du comité de Bruno de Raemy annoncé à l'automne 2017, le poste vacant en Suisse Romande a pu être attribué à Sandra Feroletto. Ce nouveau membre a pu prendre ses fonctions rapidement après que le comité a fait usage de son droit de cooptation. Son élection doit être approuvée au printemps 2019 par l'assemblée des membres.

Le portefeuille en formations de base et postgrade de Sandra Feroletto est impressionnant et très varié. Elle a obtenu son diplôme de psychothérapeute à Paris à l'École française d'analyse psycho-organique (EFAPO). Auparavant, elle a étudié à l'université de Lausanne où elle devenue titulaire d'un Master en français, histoire de l'art et psychologie. Elle a terminé une formation d'enseignante spécialisée à la haute école pédagogique de Lausanne et a obtenu à la haute école spécialisée de Suisse occidentale un master en direction et stratégie d'institution. De plus, elle bénéficie d'un CAS en médiation.

Sandra Feroletto dispose d'un bon réseau, connaît le «paysage psychothérapeutique» en Romandie et se réjouit de représenter l'ASP en Suisse romande en lui donnant une plus grande visibilité. Elle renforce d'un côté notre comité et garantit de l'autre côté la communication avec nos membres de la Suisse romande. Elle est prête à établir le contact avec les autorités dans la joie, comme elle le dit elle-même, et est convaincue qu'avec l'ensemble du comité derrière elle, sa position sera renforcée.

Un pilier historique s'en va

Le départ de Peter Müller-Locher, c'est le départ d'un membre de la commission qui a profondément marqué les activités de la Charte de son empreinte et qui y a exercé diverses fonctions. Pendant 20 années, il a dirigé la commission pour la gestion de la qualité et a été membre du comité directeur de la Charte, même après intégration de celui-ci à l'ASP. On lui doit le fait que les instituts de formation postgrade, réunis dans la Conférence de la Charte, remplissent les critères de qualité élevés et régulièrement contrôlés, qui vont même au-delà de ceux fixés par l'OFSP. Peter était aussi responsable du bureau des plaintes qui a été mis en place aussi bien pour les étudiants des formations postgrade que pour les instituts eux-mêmes. Il a servi de mentor à plusieurs instituts de formation postgrade qui se sont ralliés au concept ASP Integral, en amont de la procédure d'accréditation. À leur côté, il a vérifié qu'ils remplissaient les divers critères dans les domaines de l'assurance qualité et de l'évaluation. Nous remercions chaleureusement Peter Müller-Locher pour son infatigable engagement au sein de notre association et lui souhaitons le meilleur dans sa nouvelle vie !

Vacance du poste de médiateur

À notre grand regret, le médiateur en poste depuis plus d'un an en Suisse alémanique a décidé de démissionner. Emilio Schläpfer, qui devait exercer sa fonction jusqu'au 30 juin 2019, a justifié son départ en indiquant qu'il s'était aperçu que la fonction de médiateur ne correspondait pas à ses aspirations. Nous apprécions sa franchise et lui souhaitons le meilleur pour ses futurs projets!

Nous sommes dans le même temps soulagés qu'une personne très compétente ait postulé pour remplir ces fonctions très importantes et qu'elle soit prête à occuper le poste dès le printemps 2019.

Représentation de l'ASP à la Direction de la santé du Tessin

Jusqu'ici, l'ASP était représentée par l'un des membres de son comité, Nicola Gianinazzi, dans la Commission de conseil pour les professions de la psychologie et de la psychothérapie à la Direction de la santé du Tessin. Après le départ de Nicola, Martino Regazzi, également membre de l'ASP, s'est déclaré prêt à assurer cette fonction. M. Regazzi est psychologue et psychothérapeute et dirige le service de cardiopsychologie au centre de cardiologie du Tessin. Nous nous réjouissons de sa volonté de reprendre ce mandat, important à nos yeux. Décision également saluée d'ailleurs par la Commission.

Décès d'Yvonne Traber

À l'automne, nous avons dû faire nos adieux à Yvonne Traber. Elle est décédée le 20 octobre après une maladie grave qui l'a emportée rapidement. Yvonne Traber s'était engagée pendant de nombreuses années dans la Charte suisse pour la psychothérapie. Elle a défendu nos intérêts dans divers colloques en tant que déléguée de l'association suisse pour la Gestalt-thérapie et la thérapie intégrative.

À l'ASP, elle s'est engagée dans la commission de formation postgrade dans laquelle sa dernière mission a consisté à assurer une formation sur la création, la gestion et la fermeture d'un cabinet, aux côtés de Barbara Koller. Elle n'a eu de cesse de défendre une approche émancipatoire en psychothérapie, avec Heinz Meier et Silvia Pfeifer, nouvellement arrivée. Le décès d'Yvonne Traber signifie la perte d'un être sensible, doux, affectueux mais aussi énergique et déterminé. Nous nous souviendrons d'elle avec gratitude.

Au service des membres

L'ASP accorde une grande importance aux prestations de service utiles à ses membres et élargit constamment l'éventail de ses offres. Dans ce cadre, nous concluons des partenariats, tels que menés avec HIN, qui propose des adresses e-mails protégées ou avec Psychotext, qui assiste nos membres lors de la création de leur site Internet à des conditions avantageuses. Prêtez attention à nos newsletters par le biais desquelles sont publiées les nouveautés.

Devenir membre vaut la peine

Les psychothérapeutes qui remplissent nos conditions d'adhésion peuvent demander à obtenir le titre de psychothérapeute ASP, comme c'était déjà le cas auparavant. Ces conditions sont fixées dans le règlement d'admission, disponible sur notre site Internet. Les candidats doivent pouvoir présenter un diplôme de psychologie (bachelor ou master) dans une école supérieure suisse et avoir suivi une formation postgrade dans un établissement de formation postgrade en psychothérapie accrédité. L'adhésion à notre association est synonyme d'un vaste éventail d'avantages. Le secrétariat est là pour vous fournir renseignements et accompagnement et vous présenter ces services spécifiques.

Droit de parole

Les membres constituent les éléments les plus importants de notre association. Lors des assemblées annuelles, ils décident de plusieurs actions, élisent notamment le comité et le président/la présidente, approuvent les comptes et le budget et traitent des demandes adressées par le comité, les commissions ou les membres individuellement. Les membres collectifs envoient des délégués pour que le droit de parole soit également étendu aux instituts de formation postgrade réunis dans la conférence de la Charte.

Prestations d'assurance à des conditions préférentielles

L'assurance responsabilité civile professionnelle couvre les demandes de dommages et intérêts découlant de l'activité de psychothérapeute ou de psychothérapeute délégué sous la responsabilité d'un tiers. Les membres de l'ASP peuvent bénéficier d'une protection collective sous la forme d'une police d'assurance polyvalente qui intègre la protection juridique professionnelle, la protection juridique privée et la protection juridique circulation depuis juin 2007 déjà. Mais l'offre comporte aussi une assurance d'indemnités journalières en cas de maladie ou d'accident, une assurance perte de gain et bien d'autres offres intéressantes.

S'ils le souhaitent, les membres peuvent souscrire à un contrat AI, qui s'applique aux traitements psychothérapeutiques entrant dans le cadre de mesures de réadaptation. L'AI rémunère désormais, et c'est nouveau, les rapports qu'elle exige au forfait calculé pour une certaine longueur de texte.

Publications spécialisées pour les professionnels

Deux fois par an, les membres reçoivent la revue à jour qui est une publication traitant de l'évolution des professions de la psychothérapie. Ils ont ainsi accès à des infos exclusives relatives aux actualités de l'association. La publication est complétée par un forum où se déroulent des débats sur la psychothérapie actuelle et qui transmet des informations utiles sur les évolutions récentes de la pratique et des sciences. Chaque numéro réserve à un membre la possibilité de se présenter dans une interview en répondant à nos questions.



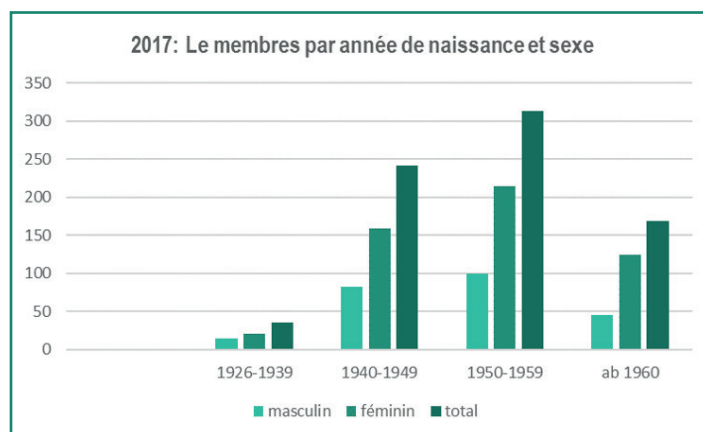
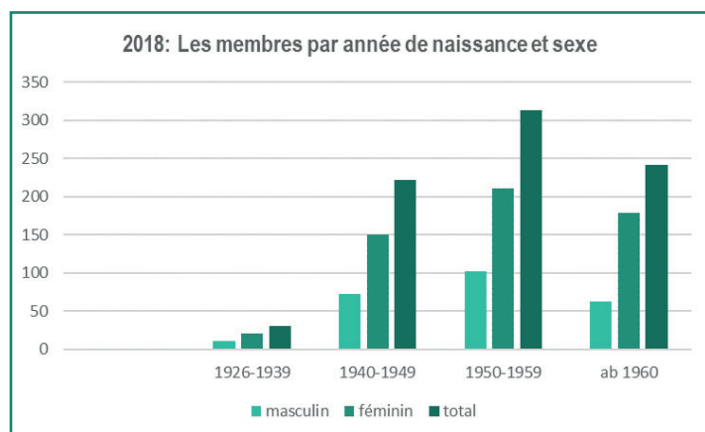
La deuxième revue, intitulée Science Psychothérapeutique, traite de l'évolution de la psychothérapie à haut niveau. Les interventions sur la pratique et la recherche, en accès libre sur le site Internet www.psychotherapie-wissenschaft.info, stimulent les échanges interdisciplinaires sur des questions fondamentales telles que l'indication, la méthodologie, l'efficacité. Les numéros papier sont disponibles sur abonnement payant.

Dans le sillage de la protection des données

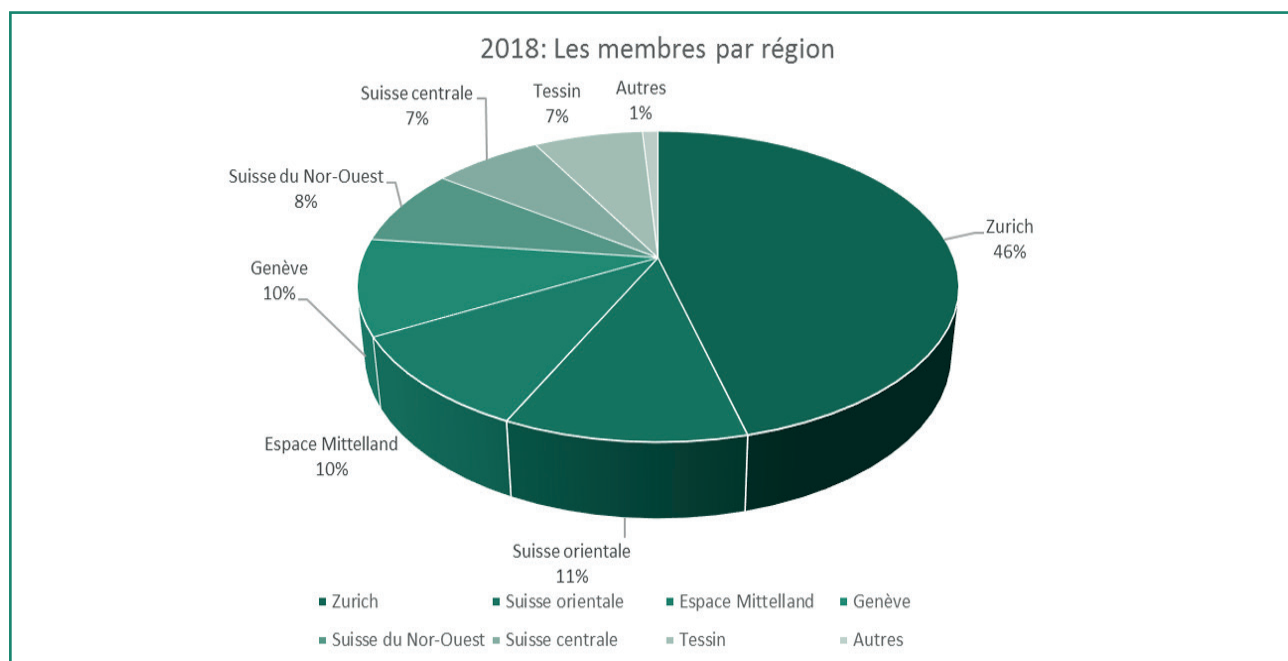
Nouveauté: les membres de l'ASP peuvent bénéficier d'une adresse HIN protégée à un tarif préférentiel. La plateforme HIN leur garantit une communication sécurisée par Internet avec tous les prestataires, clients et patients. L'ASP elle-même utilise une adresse HIN, notamment son comité et les collaboratrices du secrétariat. L'adresse est la suivante: prenom.nom@asp-hin.ch.



Analyse statistique des membres



Alors que les effectifs des adhérents nés avant 1959 sont quasiment stables par rapport à l'année précédente, la proportion des adhérents nés après 1960 a nettement augmenté, ce dont nous nous réjouissons. Ce rajeunissement est clairement dû aux nombreuses nouvelles adhésions enregistrées en 2018. Parallèlement, la proportion de membres masculins a augmenté.



La répartition régionale de nos adhérents n'a que peu évolué. Le nombre d'adhérents dans le canton de Zurich a baissé de 2 % par rapport à l'année dernière, alors que celui de Suisse orientale et de Suisse centrale a augmenté d'un point. Il est réjouissant de voir que les effectifs de Suisse romande et du Tessin sont restés stables.

Psychothérapie au plan international

L'ASP fait également partie d'un réseau international. Peter Schulthess et Gabi Rüttimann participent régulièrement aux congrès de l'EAP organisés en février et octobre. La publication de «à jour! Évolution de la profession de la psychothérapie» l'évoque régulièrement.

L'EAP est membre du Ceplis, le Conseil européen des Professions Libérales, où elle représente la psychothérapie (<http://www.ceplis.org/fr/index.php>). Le président actuel de l'EAP est le Maltais Charles Cassar. L'EFPA (Fédération européenne des associations de psychologues) y siège également pour représenter les professions de la psychologie. L'ambition du Ceplis est de réglementer la psychologie au plan européen en tant que profession libérale et de jeter un pont avec l'EFPA. Certains pays ont récemment adopté des réglementations qui autorisent les personnes au bénéfice également d'autres diplômes, outre celui en psychologie, d'exercer la profession de psychothérapeute.

Science and Research Committee

Le Science and Research Committee (SARC) est présidé par le soussigné. L'objectif de ce comité est entre autres d'encourager les instituts et associations partenaires dans leurs activités de recherche. Cette année par exemple, l'étude SPRISTAD de la SPR (Society for Psychotherapy Research), destinée à évaluer la formation postgrade, a été présentée et les instituts également partenaires de la Charte ont notamment été invités à y participer.

Travaux législatifs préparatoires

Des travaux législatifs préparatoires sont en cours dans certains pays, notamment l'Espagne, afin de réglementer la psychothérapie. Il est demandé aux associations d'apporter la preuve de leurs recherches en matière de psychothérapie. Il est inquiétant de voir à quel point les instances politiques concernées sont si peu familiarisées avec la recherche en psychothérapie. Le réseau international SARC a permis, en quelques jours et grâce à l'aide de chercheurs renommés, d'éditer une documentation sur l'état de la recherche en psychothérapie pour ensuite la mettre à disposition des collègues espagnols. Au niveau de l'EAP, nous en sommes à l'étape de structuration de cette documentation et de sa mise en ligne afin que tous les pays puissent y accéder. Les diverses associations faitières européennes ont été invitées à apporter leur contribution à la recherche concernant leur propre méthode.

Autres projets

L'EAP a pour autre projet de modifier les critères appliqués aux filières de formation postgrade proposées par les instituts de formation qu'elle reconnaît. L'objectif est de garantir que le diplôme délivré par une formation continue ou postgrade en psychothérapie corresponde à l'EQF7 (Eu-

ropean Qualification Framework - <https://ec.europa.eu/ploteus/content/descriptors-page>), pour être reconnue comme formation professionnelle scientifique spécialisée menant à une activité libérale.

En plus d'adhérer à l'EAP, l'ASP est également membre de l'IFP (Fédération Internationale de Psychothérapie). Cette qualité d'adhérent vaut par conséquent pour tous les membres de l'ASP, y compris ceux des membres collectifs). L'année dernière, une délégation de l'ASP a participé au Congrès mondial qui s'est tenu à Amsterdam. Le numéro 2-2018 de «Science Psychothérapeutique» en a publié un rapport détaillé.

Le soussigné a également participé à la conférence annuelle de la SPR (Society for Psychotherapy Research) en sa qualité de président de l'EAP au sein du SARC. La revue «Science Psychothérapeutique» publie un article détaillé sur cette conférence (numéro 2/2018).

L'année prochaine se tiendra le Congrès mondial du WCP (Congrès mondial de psychothérapie) à Moscou, instance à laquelle nous sommes également liés par le biais de l'EAP. Le soussigné est membre du comité élargi et y représente l'Europe et la Suisse. Nous recommandons vivement à tous les membres de participer à ce congrès au titre de la formation continue.

*Peter Schulthess
Membre du comité*



Au secrétariat

Le quotidien de notre association est très varié, nous ne pouvons donc donner qu'un petit aperçu de certaines de nos activités. Notre rôle de «prestataire de services» ne se limite pas à faire de nous une interface pour les affaires externes. Nous répondons aussi à de nombreux besoins en interne.



Marianne Roth
Directrice

Nouveaux et anciens membres

Le secrétariat a principalement consacré les premiers mois de l'année à l'affiliation des nouveaux membres. Nous avons reçu de nombreuses demandes de candidats souhaitant obtenir le titre fédéral avant expiration du délai de transition et l'entrée en vigueur définitive de la LPsy. Depuis le 31.03.2018, avoir achevé un cursus de formation en psychologie est désormais une condition à la formation postgrade en psychothérapie. Alors que la période transitoire laissait encore une certaine marge de manoeuvre sur l'obtention du titre.

Une grosse partie du travail du secrétariat consiste à recevoir les doléances et à répondre aux questions des membres, lesquelles touchent aussi bien des aspects pratiques et professionnels que des aspects juridiques pour lesquels nous faisons parfois appel à des experts externes.

Offres de formation continue et postgrade

Les offres de formation postgrade transdisciplinaire de base pour la pratique de la psychothérapie, également proposés sous forme de formation continue, ont réussi à se faire une belle place. Les cours ne s'adressent pas seulement aux étudiants pour qui cette matière est obligatoire dans le cadre du Concept ASP Integral, ils conviennent aussi à tous les psychothérapeutes souhaitant étoffer leurs connaissances, au titre de la formation continue. À ce sujet, le secrétariat travaille main dans la main avec Peter Schulthess, créateur et enseignant des branches «génériques».

Coup de projecteur sur la protection des données

Mai 2018 a marqué l'entrée en vigueur du règlement général européen sur la protection des données (abrégié en RGPD), qui a également des répercussions en Suisse. Les autorités suisses lui emboîtent le pas en travaillant à une ordonnance sur la protection des données. Il est à prévoir que celle-ci s'alignera au moins partiellement sur le règlement européen. Nous avons anticipé et adopté une déclaration de confidentialité qui contient les principaux points tels que le recueil et le traitement des données de nos membres, l'autorisation d'utilisation et la sécurité des données. Ce document doit empêcher l'accès à ces données par des tiers non autorisés. En visitant notre site Internet, les visiteurs et visiteuses déclarent avoir lu et compris la déclaration de confidentialité et l'accepter.

L'intervention de notre webmaster a permis de résoudre en grande partie les problèmes de «phishing» qui était une source d'embêtement constant, aussi bien pour nous que pour nos membres.

Relations publiques

La participation à des campagnes telles que le recueil de lettres au sujet du modèle de prescription a récemment mis à contribution le secrétariat. Il remplit des missions publicitaires, répond aux questions des membres et des medias, rédige, envoie et recueille les lettres de protestation qui doivent parvenir ensuite au bon endroit au bon moment.

Lors du Congrès-PSY, nous avons tenu un stand avec d'autres associations pendant trois jours. Nous n'avons certes pas compté parmi les invités payants tels que les groupes pharmaceutiques qui étaient également présents, nous aurions pourtant souhaité un meilleur emplacement en tant que partenaires de coopération, ayant participé activement à l'organisation du congrès.

Le fait que nous rédigeons et produisons nous-mêmes en interne la plupart de nos publications joue entre notre faveur au plan financier. Cela concerne les flyers, les brochures, le site Internet, le bulletin d'information mais aussi le présent rapport annuel. Les publications à jour et Science Psychothérapeutique sont sous la direction de Peter Schulthess, qui en assume la responsabilité rédactionnelle, et sont éditées et distribuées par Psychosozial-Verlag.



Au comité

Les quatre réunions annuelles ont permis de balayer un vaste éventail de sujets tels que des questions de personnel, les finances, l'état des lieux politique, l'affiliation des membres, etc. La réunion supplémentaire de janvier a plutôt servi à traiter de questions fondamentales telles que le bilan annuel et la préparation de l'assemblée des membres. Une retraite a été effectuée en août afin de définir les orientations stratégiques de l'association.

Un comité à nouveau au complet

L'arrivée de Sandra Feroletto au comité, cooptée en octobre 2018, permet à cette instance d'être à nouveau au complet et à l'ASP d'être bien représentée à nouveau en Suisse romande. Psychothérapeute, enseignante spécialisée et médiatrice, les compétences de Sandra sont vastes, ce qui est très utile au travail du comité. Elle a également le sens de la communication et possède un bon réseau dans sa région.



Sandra Feroletto
Nouveau membre du
comité

Révision du règlement d'admission

L'entrée en vigueur définitive de la LPsy le 31.03.2018 fait également évoluer les pratiques d'affiliation des nouveaux membres dans notre association. Alors qu'une formation de base en sciences humaines et sociales, agrémentée de connaissances supplémentaires en psychothérapie, était suffisante pour devenir membre durant le délai de transition de cinq ans, il est désormais nécessaire de posséder un diplôme (bachelor ou master) en psychologie, en plus d'attester d'un niveau d'étude suffisant en psychologie clinique et en psychopathologie. Il devenait donc indispensable de réviser le règlement d'admission. Certains candidat(e)s pensent encore que l'ASP accepte des membres possédant d'autres formations. Nous devons les refuser catégoriquement.

Échanges avec les instituts partenaires

Remplissant son rôle d'organisme responsable auprès des instituts partenaires pour les aider à se conformer aux obligations fixées par le DFI concernant les instituts de formation postgrade ayant adhéré au concept ASP Integral, l'ASP entretient des échanges réguliers avec lesdits

instituts. Peter Schulthess remplit la fonction de délégué du comité et est responsable de la conformité aux obligations attendues, aux côtés de Karin Schellenberg, registraire à l'ASP. Ces obligations doivent être remplies auprès du DFI au plus tard dans les deux ans qui suivent la décision d'accréditation. Il s'agit d'un gros défi à relever mais les instituts partenaires doivent déléguer une partie de la responsabilité à l'ASP. Il est d'autant plus important que ce travail se fasse dans le respect mutuel et dans la concertation.

Participation à la pétition pour le modèle de prescription

Après de nombreuses discussions pour savoir quelles actions étaient les plus judicieuses pour accélérer le passage au modèle de prescription, le comité a décidé de participer à une pétition et de soutenir le recueil de signatures. Cette action devrait faire clairement apparaître que toutes les associations unissent leurs efforts. Tout en permettant aux membres d'être eux-mêmes actifs. Comme la récolte des signatures s'est étendue à la population, celle-ci est sensibilisée au problème et l'écho dans les médias est amplifié.

La numérisation, tendance incontournable

Le sujet de la numérisation revient constamment sur le devant de la scène. Sans même savoir ce qui nous attend exactement, nous devons nous y préparer et nous tenir informés au mieux des évolutions. Une grosse incertitude mêlée de flou règne sur le dossier électronique du patient et ce qu'il va apporter. L'autre sujet dont nous devons nous emparer concerne les offres de thérapie qui fleurissent en ligne. L'EAP a même abordé le sujet des e-thérapies au plan international. En tant qu'association professionnelle, nous nous trouvons dans l'obligation de traiter ce sujet, de chercher et trouver des solutions lorsqu'elles existent et de tenir nos membres informés des évolutions. Il nous faut les sensibiliser pour que les données des patients soient les mieux protégées possible et ne tombe pas entre de mauvaises mains.





Membres du comité de l'ASP (d.g.)

- Peter Schulthess, Redattore delle riviste à jour e Psychotherapie-Wissenschaft
- Veronica Defièvre, Vicepresidente, Presidente della conferenza della Charta
- Gabriela Rüttimann, Presidente ASP
- Nicola Gianinazzi, Delegato per la Svizzera italiana

Conférence de la Charte

Cela fait maintenant tout juste deux ans que je dirige la conférence de la Charte. Il me reste beaucoup à apprendre et je suis heureuse de pouvoir compter sur Peter Schulthess, que je consulte en sa qualité d'ancien président de la Charte en cas de question ou de doute. Il continue d'être impliqué dans la procédure d'accréditation des instituts dans le cadre du concept ASP Integral.



Veronica Defièvre
Présidente de la
conférence de la
Charta
Viceprésidente de
l'ASP

En 2018, la conférence de la Charte s'est réunie trois fois. Ces réunions ont rassemblé, en plus de la présidente, le responsable de la commission pour la gestion de la qualité, Peter Müller-Locher, le responsable de la commission scientifique, Mario Schlegel, la présidente Gabi Rüttimann pour représenter le comité de l'ASP et la directrice de l'ASP, Marianne Roth. Outre les sujets touchant à la conférence de la Charte, ces réunions ont également pour but de coordonner les deux commissions citées et de planifier les quatre réunions annuelles de la Charte.

Cette année, un temps d'échange entre les instituts de la Charte a suivi un colloque scientifique, tel que nous l'avions prévu dès l'année dernière. Il a donné l'occasion aux représentants des instituts présents de dresser un bilan de la vie dans leur établissement et de formuler leurs demandes à la direction de la conférence de la Charte et au comité de l'ASP. Les instituts présents étaient principalement ceux ayant rejoint le concept ASP Integral avec l'ASP jouant le rôle d'organisme responsable dans la procédure d'accréditation. Ceux qui se sont engagés directement dans l'accréditation sans l'aide de l'ASP étaient peu présents. Nous prévoyons d'entrer en contact avec eux afin d'identifier leurs besoins et leurs demandes vis-à-vis de la conférence de la Charte. Enfin, la Charte peut et doit remplir aussi d'autres missions vis-à-vis des instituts à la suite de l'accréditation. Les possibilités de formation continue et postgrade proposées dans le cadre des réunions de la Charte n'en sont qu'un exemple.

La commission pour la gestion de la qualité (KQS) constitue une interface indépendante chargée de recueillir les plaintes des étudiants des instituts mais aussi de traiter les doléances des membres collectifs. Mais, dans le cadre de ses colloques scientifiques et sous la forme de projets scientifiques qui y seront initiés, la conférence de la Charte peut s'avérer surtout très utile pour la prochaine campagne d'accréditation qui touchera tous les instituts dans tous juste 7 ans. Presque tous les instituts ont été des-

tinataires de charges ou de recommandations concernant leurs activités scientifiques, auxquelles ils doivent se conformer ou qu'ils doivent mettre en pratique. La commission scientifique peut apporter une aide importante en la matière. Cela correspond d'ailleurs à une préoccupation formulée par les instituts. Ceux-ci considèrent aussi important que les instituts qui n'ont pas demandé l'accréditation ou qui ne l'ont pas obtenue puissent continuer à faire partie de la conférence de la Charte en tant qu'institut de formation et ainsi participer à ses réunions.

La KQS connaît des changements majeurs dans le personnel qui la compose : Peter Müller-Locher se retire après de nombreuses années passées comme responsable de la KQS, de même qu'Anna-Leta Schucany qui a fait partie de la commission pendant longtemps. Les autres membres, Judith Biberstein et Heinz Meier, sont prêts à poursuivre leur engagement dans la commission. La loi sur les professions de la psychologie et la procédure d'accréditation des instituts qui en a découlé a quelque peu changé la donne, ce qui justifie de repenser les missions de la KQS et de les redéfinir. Le nouveau rôle qu'exerce l'ASP en tant qu'organisme responsable auprès des instituts d'ASP Integral est assumé conjointement par la registraire Karin Schellenberg, qui s'occupe déjà de vérifier les demandes d'affiliation à l'ASP, et par Peter Schulthess, délégué du comité pour la procédure d'accréditation et les charges qui en découlent pour les instituts, qui doivent être contrôlés par l'ASP, dans sa fonction d'organisation responsable. Ceci va modifier la collaboration entre l'ASP et les instituts de la Charte, ce qui induit un processus qui n'est simple pour personne mais demande d'adopter une approche constructive et exige beaucoup de tact.

De nouvelles missions incombent désormais aussi à la commission scientifique. Elle peut ainsi proposer son soutien aux instituts pour qu'ils prouvent le caractère scientifique de leur démarche. Elle peut par ailleurs apporter sa contribution au débat scientifique. Le fait que la majorité des experts chargés des visites sur site viennent d'Allemagne et que les universités soient prédominantes dans le débat scientifique a rétréci l'horizon scientifique en Suisse, y compris la procédure d'accréditation. La priorité concerne les études randomisées contrôlées qui traitent avant tout des aspects quantitatifs de la recherche plutôt que qualitatifs. Elles sont encore acceptées en Suisse actuellement et notre mission va consister à tout faire pour qu'elles le restent.

Je suis enthousiaste à l'idée de présider la conférence de la Charte pour la psychothérapie encore une année et de relever les défis qui nous attendent.

Commission pour la gestion de la qualité

Garantie

La quatrième session de vérification par la KQS des critères fixés par l'AAQ a eu lieu en juin lors d'un troisième colloque. Elle s'est intéressée au domaine de vérification 6 de l'ordonnance fédérale sur l'accréditation, qui contient diverses normes dans le domaine de l'assurance qualité et de l'évaluation. Les expériences rapportées par les différents cursus de formation postgrade lors de leur procédure d'accréditation ont donné lieu à d'intenses échanges concernant les charges fixées et les recommandations émises.

La dernière réunion au sujet du domaine de vérification 3 de l'ordonnance sur l'accréditation a eu lieu en novembre. Elle a abordé les contenus de la formation postgrade et a montré qu'un rattachement systématique d'un cursus de formation postgrade à un grand courant et la conceptualisation de ses contenus par type de trouble accroissaient manifestement les chances que la demande d'accréditation soit acceptée.

Garantir la conformité aux critères de qualité exigés au niveau fédéral fera partie des missions assurées par l'ASP qui, en tant qu'organisation responsable d'ASP Integral et de l'ISAP, est dans l'obligation de l'assurer. C'est dans ce contexte que les missions de la KQS devront être redéfinies.

Nouvelles demandes de signature de la Charte

Aucune nouvelle demande n'est parvenue. Mais d'autres instituts de la Charte se sont montrés intéressés à une intégration au concept ASP Integral.

Enfreinte aux règles professionnelles et plaintes d'étudiants

Aucune infraction par les instituts de la Charte aux règles professionnelles n'a été signalée. Aucune plainte d'étudiant n'a été enregistrée non plus, ce qui explique qu'il n'y ait pas de rapport annuel de la KQS en tant que bureau des plaintes.

Changements dans le personnel

L'année 2018 a marqué les départs d'Anna-Leta Schucany et de Peter Müller-Locher, président de la commission, après de nombreuses années d'activité, pour des raisons d'âge. La commission va être réorganisée et ses missions seront redéfinies au cours de l'année qui vient.

Peter Müller-Locher
Commission pour la gestion de la qualité

Commission scientifique

En 2018, nous avons pu enfin consacrer entièrement les réunions à leur finalité initiale, c'est-à-dire étudier les processus thérapeutiques en fonction des perspectives des différents courants et identifier leurs différences et leurs points communs en utilisant des méthodes scientifiques.

Évolutions et perspectives pour 2019

Après avoir réalisé deux tests sur la base d'enregistrements de séances de thérapie, mis à notre disposition par l'APA et servant de références pour chacune des méthodes utilisées, nous avons constaté que cette façon de faire intéressait fortement les instituts de la Charte. Cette première démarche nous a permis de systématiser la procédure afin d'obtenir des résultats exploitables au plan scientifique au sujet des différentes perspectives adoptées. L'une des étudiantes du Prof. Dr. Agnes von Wyl, Madame Cornelia Stegmann, consacre actuellement son travail de Master à évaluer les données des trois colloques, recueillies lors de l'implémentation d'un premier entretien en thérapie basée sur la mentalisation. Les commentaires ont été enregistrés lors des réunions, transcrits par Mme Stegmann puis mis à disposition afin de compléter et préciser les courants représentés. Une réunion sur les résultats de cette évaluation quantitative/qualitative aura lieu en 2019, suivie d'une publication dans la revue Science Psychothérapeutique.

Cette démarche nous permet, en tant que Charte, de rallier le débat scientifique dans l'esprit de la déclaration scientifique et de la PAP-S. Le sujet est pertinent pour nous qui visons la reconnaissance d'une science psychothérapeutique, puisqu'il est probable qu'il s'en dégagera un savoir commun concernant les procédés psychothérapeutiques. Et qui, sinon nous, pour participer à ce débat dès ses débuts? Cela va au-delà d'une simple tendance, comme le montre le nouveau projet de loi allemand de janvier 2019 qui réglemente la formation en psychothérapie pour en faire un cursus d'études supérieures à part entière. La psychothérapie n'est pas à ce titre une profession de la psychologie mais possède un statut scientifique propre.

Les colloques scientifiques y contribuent nettement

Cette évolution va dans le sens de nos efforts pour établir une science psychothérapeutique, qui s'enracine pour sa partie théorique dans les colloques de la Charte, passés et à venir. Ces colloques scientifiques peuvent apporter une contribution substantielle pour la prochaine accréditation puisque nous nous intéressons à de nouvelles études sur l'efficacité qui sont parues l'année dernière et qui sont reconnues comme études de niveau 1, bien que n'étant pas des ERC. Celles-ci seront présentées lors des colloques, conformément à ce qui a été décidé par la commission scientifique.

Mario Schlegel
Commission scientifique

Suisse italienne



Nicola Gianinazzi
Membre du comité
Délégué pour la Suisse italienne

Mon travail en tant que délégué de l'ASP pour la Suisse italienne est à l'heure actuelle axé principalement sur deux plans:

- information, contact et conseil aux membres individuels et collectifs de l'ASP;
- construction d'un réseau de partenaires privés et publics, individuels et institutionnels.

Je me suis principalement penché sur les questions liées à l'entrée en vigueur de la LPsy et au positionnement de l'ASP dans le contexte suisse italien.

Actuellement, nous sommes présents sur le territoire et en tant que délégués à la Commission consultative cantonale des professions de la psychologie, nous collaborons étroitement avec des établissements de santé privés et publics. L'ouverture à l'égard de tous les professionnels de la psychothérapie de part et d'autre de la frontière - psychiatres et psychologues - s'est révélée une stratégie fructueuse.

En 2018, en particulier, nous avons cherché à avancer dans les activités suivantes:

Nous avons collaboré avec l'Istituto Ricerca di Gruppo (selon le concept ASP Integral) pour l'organisation de la formation continue, de manière à pouvoir garantir le maintien d'un vaste éventail de cours de qualité, mis à jour au vu des nouvelles exigences de la LPsy;

Concernant les accréditations définitives au niveau fédéral, conformément à la LPsy, l'ASP de la Suisse italienne agit toujours en étroite coopération avec les organes centraux de l'association et d'autres instituts de formation postgrade.

La Section travaille intensément avec l'IRG afin de préparer et d'accompagner les différentes phases de l'accréditation du programme d'études selon le concept ASP Integral: rencontres avec l'OFSP (Office fédéral de

la santé publique) et avec les experts désignés de l'AAQ (Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité);

En outre - afin de rester informés et à jour - nous entretenons d'innombrables contacts avec des partenaires privés et publics, universitaires et cliniques qui agissent à l'intérieur ou à l'extérieur de nos frontières politiques, lesquelles n'existent pas sur le plan culturel et scientifique.



Le modèle de prescription, un thème récurrent

Conjointement avec les autres associations, l'ASP a décidé de défiler dans la rue et de se faire davantage entendre pour que la psychothérapie soit prise en charge par l'assurance de base. L'action qui a consisté à recueillir des lettres, puis la pétition, ont connu un grand succès. Attendons de voir si elles porteront leurs fruits.

Au côté des autres associations professionnelles, l'ASP réclame depuis longtemps l'abandon du modèle de délégation au profit du modèle de prescription, ce qui ne cesse d'être repoussé aux calendes grecques. Il a conjointement été décidé de ne pas attendre plus longtemps et de se faire davantage entendre sur la question. Un appel à réaction par courrier lancé parmi les membres a permis de rassembler 3658 lettres adressées au conseiller Alain Berset, remises à grand bruit au Palais fédéral le 16 novembre 2018.

Remise réussie de lettres

Les arguments détaillés dans les lettres au conseiller fédéral Alain Berset n'ont rien de nouveau. Les psychothérapeutes, qui ont passé des années en formation et formation postgrade, sont réduits au statut d'auxiliaires des cabinets médicaux. Et s'ils exercent en indépendants, le traitement psychothérapeutique doit toujours passer par l'assurance complémentaire, ce qui ne permet pas aux patients disposant de revenus modestes de se soigner. Non seulement cette situation engendre de grandes souffrances, mais aussi des conséquences financières énormes pour la société du fait de pertes de productivité, d'absentéisme et de coûts sociaux.

Nous ne connaissons toujours pas la raison pour laquelle la perspective d'une solution prochaine ne cesse d'être repoussée, sans aucun motif. Il est question entretemps que le DFI suspende le modèle de prescription - les media ont parlé et nous aussi - mais plusieurs sources nous ont signalé qu'il s'efforçait toujours de trouver une solution.

Une pétition au succès faramineux

Cette duplicité permanente et le manque de transparence dans la façon de faire sont perçus comme une violation du principe de bonne foi par les dirigeants des associations et leurs membres.

Afin de mettre davantage encore l'accent sur ce dossier, une pétition a été lancée après le recueil de courriers, sous le titre «Éliminer les obstacles - garantir la prise en charge des maladies psychiques». L'idée qui a présidé à cette action n'était pas simplement de recueillir les signatures des membres des associations mais bien celle aussi de la population dans son ensemble afin de la sensibiliser à cette problématique et de mieux faire comprendre nos difficultés. Étaient habilitées à signer cette pétition toutes les personnes régulièrement présentes en Suisse, quelle que soit leur lieu de résidence ou leur nationalité.



On ignorait encore le nombre précis de signatures réunies au moment de rédiger ce rapport. Il faut noter toutefois que plusieurs milliers de personnes ont déjà signé, ce qui est tout à fait considérable et inhabituel.

Il nous reste à remercier tous les membres qui ont participé très activement à ces actions. Nous vous informerons de leur suite par les divers canaux disponibles.



Commission d'éthique

Le travail au sein de la commission d'éthique est source d'inspiration et d'enrichissement. Certes les différences de langues et d'expériences professionnelles représentent un défi de taille, mais offrent aussi des opportunités positives et dynamiques de se confronter, ce qui est hautement recommandé à tous les thérapeutes.



*Membres de la commission d'éthique (d.g.)
Patricia Laedermann, Marco Noi, Marie Anne Nauer*

Une année de travail intense

En 2018, la commission d'éthique a dû examiner et traiter trois signalements, dont le dépôt remontait à 2017. Parmi ceux-ci, deux dossiers ont été traités et clôturés dans l'année, tandis que le dernier, plus complexe, arrive maintenant à son stade final. Les problèmes soulevés concernaient en particulier le devoir de discrétion et la bonne gestion (abstinence et/ou asymétrie) dans le travail thérapeutique ou de supervision.

Dans le rapport de l'an dernier, nous avons déjà souligné l'importance du bon usage des outils multimédias (courriels, SMS et similaires) qui simplifient mais tendent à rendre un peu trop automatique le passage d'informations entre client et thérapeute. Cet aspect demande une gestion attentive pour éviter les malentendus et empêcher que des informations sensibles ne parviennent à des personnes auxquelles elles n'étaient pas destinées. La technologie doit donc faire l'objet d'un paramétrage réfléchi et les communications qui transitent par ces biais seront examinées avec soin.

L'importance d'un espace de supervision

Par ailleurs, nous avons pu constater l'importance du travail de supervision et de réseau dans les situations particulièrement exigeantes. En effet, nous sommes parfois confrontés à des clients/patients qui demandent un fort engagement, avec des aspects psychiatriques complexes.

Il est important d'avoir un espace de supervision dans lequel bénéficier d'un regard plus détaché et réfléchi, tout comme de disposer d'un réseau de professionnels avec lesquels échanger et auxquels déléguer certaines interventions (par ex. pharmacologiques ou d'accompagnement social) qui ne peuvent être effectuées dans le contexte thérapeutique. Enfin, il est bon de rappeler que la prise en compte des aspects déontologiques ne s'arrête pas à la fin du travail thérapeutique mais se poursuit au-delà. Cet aspect exige un effort particulier pour les thérapeutes qui devront être vigilants notamment si, par effet du bouche-à-oreille, ils prennent en charge des anciens patients des connaissances.

Coopération enrichissante

La commission a eu cinq rencontres ordinaires au cours de l'année, plus quelques rencontres extraordinaires pour des auditions ou la discussion des différents dossiers. La possibilité de se réunir par visioconférence a considérablement allégé notre mission en nous évitant de longs déplacements. Le travail est très stimulant et enrichissant. La diversité des langues et des expériences professionnelles constitue un défi mais aussi une occasion passionnante de se confronter à l'autre, que l'on peut recommander à tout thérapeute.

Je tiens à remercier mes collègues pour l'excellente collaboration et les efforts déployés cette année dans la réalisation d'une mission délicate, mais aussi le secrétariat, la direction et la présidente pour l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée lorsque nous en avons besoin.

Marco Noi

Président de la commission d'éthique ASP



Les membres collectifs de l'ASP

L'ASP regroupe 24 instituts de formation postgrade et associations professionnelles qui participent au réseau de la conférence de la Charte en tant que membres collectifs. Elle reste ouverte à toute autre demande d'adhésion de membre collectif qui remplirait les critères d'admission.

Les instituts de formation postgrade qui ne sont pas accrédités ou qui ne souhaitent pas en faire la demande, ont la possibilité de rejoindre l'ASP en tant qu'instituts de formation continue. Ils peuvent ainsi participer à nos colloques et, de cette façon, avoir des échanges avec les autres instituts.

Les instituts de formation postgrade sont également les bienvenus en plus des instituts de formation continue. Il leur suffit d'adresser une demande d'adhésion spéciale en tant que membre collectif.

Les membres collectifs suivants sont regroupés au sein de la Conférence de la Charte:

Psychologie des profondeurs

- CGJI C.G. Jung-Institut Zürich
- DaS Daseinsanalytisches Seminar
- EFAPO Ecole Française d'Analyse Psycho-Organique Paris
- IfP Institut für Psychoanalyse Zürich-Kreuzlingen
- IPA Institut für Prozessarbeit
- IRG Istituto Ricerche di Gruppo
- ISAPZURICH Internationales Seminar für Analytische Psychologie Zürich
- PSZ Psychoanalytisches Seminar Zürich
- SGAP Schweizerische Gesellschaft für Analytische Psychologie
- SGBAT Schweizerische Gesellschaft für Bioenergetische Analyse und Therapie
- SGST Schweizerische Gesellschaft für Schicksanalytische Therapie
- Szondi Stiftung Szondi-Institut

Psychothérapie humaniste

- DSGTA Deutschschweizer Gesellschaft für Transaktionsanalyse
- GES Gesellschaft für Existenzanalyse Schweiz
- GFK Ausbildungsinstitut für Klientenzentrierte Gesprächs- und Körperpsychotherapie
- IBP Institut für Integrative Körperpsychotherapie
- IBS International Institut für Biosynthese
- IKP Institut für Körperzentrierte Psychotherapie
- MPT Musik-Psychotherapie
- ODeF Ecole Suisse de Méthodes d'Action et de Psychodrame Humaniste
- SVG Schweizer Verein für Gestalttherapie und Integrative Therapie

Psychothérapie intégrative

- L'ATELIER Formation à la Psychothérapie Poïétique

Membres associés

- SIPT Schweizer Institut für Psychothraumatologie
- VPB Psychotherapeuten beider Basel

Rapport financier 2018

L'année dernière, nous enregistrons un résultat très négatif, mais la situation s'est apaisée cette année, comme nous le pressentions. Les passifs sont définitivement comblés et aucun risque majeur ne se profile pour l'instant à l'horizon.

Dépenses

L'année s'achève avec un bénéfice d'un peu plus de CHF 50 000. Les dépenses s'élèvent à CHF 700 000 pour 2018, soit 38 000 de moins que ce qui avait été budgétisé. Les charges ont été inférieures pour le comité en raison du poste vacant en Suisse Romande, en plus des quelques petites variations habituelles. Par ailleurs les provisions (groupe de travail sur les tarifs, ASP Integral) n'ont pas été autant utilisées que prévu.

La réduction des dépenses en coûts de personnel s'explique par le fait que la LPP ne s'applique plus, ainsi que par des indemnités journalières versées suite à un accident. Des dépenses supplémentaires sont dues à l'affiliation de membres et à l'organisation du jubilé pour les 40 ans de l'ASP, imputables à cet exercice. Les branches génériques ont généré un surcoût parce que le cycle de cours ne correspond pas exactement à l'exercice fiscal. Dans les amortissements, nous avons intégré un supplément correspondant à l'équipement informatique, dans lequel nous n'avions pas investi les années précédentes.

Recettes

Les recettes de CHF 750 000 correspondent aux recettes budgétisées. La différence de CHF 25 000 par rapport aux recettes des adhésions prévues en 2018 s'explique par une hausse du nombre de membres. Les recettes budgétisées pour ASP Integral n'ont pas été atteintes car les accréditations ont pris du retard. Comme pour les dépenses, le fait que l'exercice fiscal ne coïncide pas tout à fait avec le cycle de cours des branches génériques a occasionné une baisse des recettes. Le supplément perçu avec l'affiliation de nouveaux membres correspond quasiment aux dépenses.

Projection

Le bénéfice de 50 000 CHF environ dégagé cette année s'explique par une réduction des dépenses et non par une augmentation des recettes. Nous restons toujours prudents pour le budget 2019 et prévoyons des chiffres noirs. Nous ne devrions pas avoir de surprises du côté des dépenses ou des recettes, qui n'ont pas déjà été prises en compte. Il faut toutefois nous attendre à moins de cotisations car nous tablons sur un plus grand nombre de départs de membres actuels que d'affiliations de nouveaux membres.

Gabriela Rüttimann
Présidente ASP

Marianne Roth
Directrice ASP



BILAN 2018

ACTIFS	CHF	CHF	CHF
1010 Compte postale 80-42672-9		231'422.18	
1030 Compte courant ZKB 1100-2422.060		102'821.99	
1040 Compte courant ZKB 1100-5489-487		78'067.91	
Total Liquidés		412'312.08	
1050 Débiteurs divers		2'050.00	
1051 Débiteurs Médiation de place de thérapie		2'750.00	
1053 Débiteurs cotisation de membre		2'280.00	
Total Créances		7'080.00	
1420 Compte caution pour le loyer 2500-3.127511.3		7'295.20	
1500 Mobilier de bureau	25'102.45		
1501 Stock mobilier de bureau	-23'102.45	2'000.00	
1520 Informatique	101'672.55		
1521 Stock informatique	-84'672.55	17'000.00	
1600 Installations/restructurations	9'717.15		
1601 Stock Installations/restructurations	-9'716.15	1.00	
Total Biens mobiles		19'001.00	
TOTAL ACTIFS		445'688.28	
PASSIFS			
2000 Créiteur SVA Zurich			-4'735.05
2012 Créiteur UVG			-1'089.30
2013 Créiteur KTG			665.09
2020 Provisions			15'000.00
3060 Compte de transfert ASP-Integral			-39'000.00
2070 Compte de transfert assurances			56'570.60
2073 Compte de transfert PAP-S			7'841.59
2080 Compte de transfert cotisation de membre			217'635.00
2090 Passifs transitoires			59'898.60
Total Etranger à court terme			312'786.53
Capital propre 31.12.2017			81'646.45
Profits 2018			51'255.30
Capital propre 31.12.2018			132'901.75
TOTAL PASSIFS			445'688.28

COMPTE DE RÉSULTAT 2018

	COMPTE 2017	BUDGET 2018	COMPTE 2018
Recettes	CHF	CHF	CHF
Cotisations des membres individuels ASP	565'469.03	553'100	578'931.00
Cotisations des membres collectifs ASP	97'835.00	97'700	93'675.00
ASP Integral	66'446.00	37'500	4'500.00
Formation continue des membres	4'080.00	0	90.00
Formation continue branches génériques	20'100.00	30'000	18'750.00
Jubilé 40 ans ASP recettes	0.00	0	10'000.00
Médiation de place de thérapie	14'476.00	15'000	16'076.90
Vente d'imprimés	5'520.00	7'000	4'495.00
Frais de traitement admission	26'440.00	10'000	23'600.00
Autres recettes	0.00	0	0.00
Total recettes	800'366.03	750'300	750'117.90

COMPTES DE RÉSULTAT 2018

DÉPENSES	COMPTE 2017	BUDGET 2018	COMPTE 2018
Honoraires et frais			
Comité de l'ASP	105'507.89	94'100	84'900.75
Comité de la Charte	34'913.57	36'900	31'969.16
Commission d'éthique	0.00	0	0.00
KQS commission assurance qualité	10'932.03	10'000	7'736.45
WiKo commission scientifique	7'732.75	6'000	8'857.13
Groupe de travail KKJP	748.45	520	0.00
Office d'examen des admissions	14'996.44	12'950	23'112.89
Office de médiation	5'100.00	2'000	836.90
Délégué Suisse italienne	0.00	3'000	3'576.32
Délégué Suisse romande	0.00	1'000	522.35
Groupes de travail associations	1'580.00	0	853.90
Honoraires de tiers	0.00	0	
	181'511.13	166'470	162'365.85
Dépenses bureau			
Coût en personnel secrétariat	107'583.75	111'550	102'961.08
Coût en personnel direction, frais inclus	116'569.15	115'900	102'792.55
Dépenses locaux et charge exploitation	40'853.25	39'655	39'999.95
Taxes et charges			2'992.90
Matériel de bureau secrétariat	11'286.52	10'000	6'277.30
Imprimés, y compris pour assemblées	1'053.45	2'000	2'074.30
Newsletter	211.45	500	0.00
Liste langue étrangère	0.00	0	-20.00
Production revue PTW	38'983.30	36'000	33'917.82
Production revue à jour	49'807.76	46'000	40'771.95
Assemblée des membres	13'541.25	10'000	7'279.95
Révision	1'500.00	2'000	2'000.00
Affiliations (à des organisations) IFP incluse	8'711.20	10'500	12'821.60
Jubilé 40 ans ASP	0.00	0	31'608.93
Travaux de sensibilisation du public, rapport annuel inclus	8'701.80	10'000	13'565.43
Site Internet	16'812.40	5'000	6'893.00
Encadrement des membres	-87.05	500	-1'181.75
Assistance juridique	55'608.70	10'000	3'150.25
Informatique/Internet	19'684.95	20'000	22'192.25
EAP / ECP	8'728.15	5'000	8'280.37
Congrès / conférences	1511.4	1'000	767.10
Amortissements	3708.9	0	27'310.15
	504'770.33	435'605	466'455.13
Projets			
Groupe tarifaire	35'741.45	30'000	11'718.40
ASP Integral accréditation	135'384.61	70'000	15'196.95
Formations continues	8'941.95	0	0.00
Formation continue branches génériques	11'534.40	10'000	22'414.99
Projets divers (base de données, PsyReg)	9'170.13	5'000	918.03
Fonds commission d'éthique	20'564.13	20'000	19'793.25
	221'336.67	135'000	70'041.62
Total dépenses	907'618.13	737'075	698'862.60
Total recettes	800'366.03	750'300	750'117.90
Pertes/Profites	-107'252.10	13'225	51'255.30

Compte-rendu du réviseur

FISCALE TREUHAND
Bruno A Forster
Viaducktstr. 7, 8840 Einsiedeln
Téléphone 055 422 1490, Fax 055 422 14 94
E-Mail: forster@fiscale.ch

Rapport de l'office de révision
à l'attention de l'assemblée des membres
de l'Association Suisse des
psychothérapeutes ASP
8006 Zurich

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'office de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits) de l'ASP pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité, alors que notre mission consiste à vérifier les comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée en fonction des standards appliqués en Suisse relatifs au contrôle restreint. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière à pouvoir constater des anomalies significatives dans les comptes annuels. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions et des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées adaptées aux circonstances portant sur les documents soumis par l'entreprise contrôlée. En revanche, il n'inclut pas la vérification des processus d'exploitation et du système de contrôle interne ni des auditions ou d'autres opérations de contrôle destinées à déceler des actes délictueux ou d'autres infractions à la loi.

Notre révision n'a pas fait apparaître d'éléments donnant à penser que les comptes annuels avec un capital de l'association de CHF 132'901.75 ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Einsiedeln, le 14 février 2019

FISCALE TREUHAND
B. Forster
Réviseur agréé

Perspective

L'entrée en vigueur de la LPsy va certainement entraîner un glissement de notre rôle en tant qu'association professionnelle. L'année qui vient va nous obliger à réfléchir profondément à notre nouveau positionnement. Nous jetons par ailleurs un œil intéressé vers l'Allemagne où se profile une décision qui engage l'avenir de la psychothérapie.

L'assurance de base, un thème récurrent

Il semblerait que les choses bougent enfin à Berne. Les actions grâce auxquelles les associations ont fait descendre cette problématique dans la rue y sont-elles pour quelque chose? Difficile de le savoir. Mais l'expérience montre que les politiciens réagissent de façon très sensible à ce que publient les médias. Nous devons donc poursuivre dans cette voie et nous faire entendre davantage encore. Même si nous avons conscience que le modèle de prescription ne représente qu'un pas dans la bonne direction et n'offre pas que des avantages, nous devons faire ce pas. On peut considérer que la véritable amélioration quant au statut des professions de la psychotérapie viendra seulement de la mise en place possible de cursus universitaires directs. L'Allemagne est pour cela en avance par rapport à nous. Le Bundestag allemand doit étudier un projet de révision de la loi sur la psychothérapie qui pourrait bien aussi influencer sur l'avenir de la profession en Suisse et modifier profondément les métiers de la psychothérapie.

Après l'accréditation, anticipons la suivante

Les positions et recommandations du Département fédéral de l'intérieur (DFI) sont majoritairement connues désormais. Les organisations responsables et instituts de formation qui ont adressé leur demande d'accréditation par leurs propres moyens, ont la possibilité d'être entendus, c'est-à-dire de prendre position par rapport aux recommandations émises. Quelles que soient les décisions: en pensant à la ré-accréditation qui interviendra dans 7 ans, il convient d'évaluer minutieusement quels sont les points à améliorer dans l'ordonnance sur l'accréditation. Ce qui veut dire que l'ASP va échanger d'une part avec les instituts de formation postgrade sur ces procédures et d'autres part se faire entendre par les autorités.

La numérisation

La numérisation rapide qui est en cours ne va pas ralentir sa progression devant la psychothérapie. Les nouvelles générations sont nées dans cette ère de la numérisation dans la mesure où les écoles utilisent de plus en plus l'informatique. Mais la majorité de nos membres n'en est pas à ce stade. Nous devons donc effectuer autant que possible un travail de sensibilisation. Quelles sont les conséquences à l'heure par exemple où même dans le domaine de la santé de plus en plus de données concernant les individus sont sauvegardées et consultées? Les groupes pharmaceutiques sont évidemment grandement intéressés par ces données qu'elles regroupent sous le terme de «Life science» et qui associent

diverses technologies. Mais ce ne sont pas les seules, puisque de nouvelles possibilités s'offrent aussi aux caisses maladie, par exemple pour classer les patients en catégories. Il existe déjà plusieurs applications qui recueillent des informations de santé quasiment instantanément au poignet. Que deviennent-elles? Quels en sont les avantages et pour qui? Cela pose des questions fondamentales sur l'utilisation des données, leur sécurisation et la protection de la personnalité.

Le Conseil fédéral a pris en charge un livret sur la numérisation, baptisé «Transformation numérique» et a annoncé la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie appelée eHealth à l'automne dernier. En matière de santé, le dossier électronique du patient (DEP) en est le pilier. Tout le monde s'accorde à dire que seul un usage généralisé est intéressant et qu'il existe une forte disparité entre la médecine de pointe et le corps médical dans son ensemble, lequel ne semble pas prêt encore pour le DEP. L'ASP se tiendra informé, en particulier des répercussions sur les professions de la psychothérapie.

Nous allons continuer de nous intéresser à ce sujet dans le domaine de la formation continue et postgrade et garder un œil sur l'eHealth. Nous devons à ce sujet aborder la question des offres de thérapie en ligne.

L'avenir de l'ASP

Nous ignorons encore quels seront les effets de la LPsy sur l'association professionnelle qu'est l'ASP. Ce qui est sûr en revanche, c'est que les psychothérapeutes continueront d'avoir besoin d'une association qui exerce un contrôle dans un environnement dont l'évolution est rapide et qui défend rigoureusement les intérêts des professions de la psychothérapie sur tous les plans. Avec l'introduction de la LPsy, les psychothérapeutes ne sont plus obligés d'adhérer à une association pour obtenir le titre fédéral. Mais le titre seul ne leur confère aucune protection car ils ne sont intégrés à aucune structure, ne sont donc soutenus par aucune règle professionnelle ou bureau des plaintes, ne profitent d'aucune offre privilégiée concernant par exemple les assurances. Ne pas adhérer, c'est aussi se couper de canaux d'information essentiels, donc ne pas être informé automatiquement des évolutions de sa profession. En d'autres mots, une association telle que l'ASP garantit à ses membres un port d'attache professionnel.



L'Association Suisse des Psychothérapeutes (ASP), fondée le 3 mars 1979 à Bâle, est la seule association professionnelle de Suisse qui se consacre exclusivement à tous les domaines de la psychothérapie. L'association rassemble 810 psychothérapeutes à titre individuel, possédant le titre professionnel de psychothérapie ASP reconnu au niveau fédéral. Ils profitent ainsi d'avantages et d'offres qui sont réservés à nos membres.

Toute personne possédant un diplôme en psychologie délivré par une haute école suisse et ayant suivi une formation postgrade dans un institut de formation postgrade suisse accrédité peut prétendre devenir membre de l'ASP.

Les instituts de formation postgrade et associations professionnelles rattachés à l'ASP en tant que membres collectifs sont au nombre de 24. Ils sont réunis au sein de la conférence de la Charte, où ils discutent lors de colloques de questions scientifiques ou abordent d'autres thèmes pertinents pour la profession.